

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
15/10/20 / 15/10/20
Pour le Président et par délégation
Le Directeur du Service des Assemblées
Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 02 octobre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	FRAPIN David	MARTY Rémy
BACHMANN Jean-Marie	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Sonia
BAROIN François	GATOUILLET Marcel	MENNETRIER Nicolas
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BEAUSSIER Jean-Marie	GAURIER Marlène	MOSER Alain
BETTINGER Sylviane	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BILLET André	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BLANCHARD Dominique	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BLASCO Thierry	GIRARDIN Olivier	PETIT Christine
BLASSON Christian	GONCALVES José	POIVEZ Kevin
BOICHUT Daniel	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BOISSEAU Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	POTTIER Denis
BOUDADI Rachida	GROSJEAN Patrick	QUINTART Sylvie
BRANLE Christian	GUILLAUMET Virginie	RAGUIN Jacky
BRET Marc	GUITTON Jordan	REHN Yves
BURRI Marie-Luce	GULTEKIN Gulcan	RENOIR Gilles
BUTAT André	GUNDALL Philippe	RESLINSKI Jean-François
CAFFET Gaëlle	HANDEL William	RICHARD Sophie
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
CHALVET Marie-Ange	HENNEQUIN Virgil	ROUSSEAU Pauline
CHAMPAGNE Anicet	HENRI Pascal	ROUSSELOT Nicole
CHAMPAGNE Bernard	HIMEUR Aïcha	SAINTON Michel
CHOISELAT Emmanuel	HIRTZIG Jack	SAUVAGE Philippe
CHOMAT Christophe	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	SERRA Frédéric
CORNEVIN Jean-Pierre	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
COURTOIS Jean-Christophe	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	VAN DE ROSTYNE Alain
DA ROCHA Katia	KIEHN Patricia	VIART Jean-Michel
DAUTET Loëtitia	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DEHARBE Dominique	LEBECQ Jérémy	
DELAITRE Guy	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DENIS Valéry	LEDOUBLE Catherine	
DESROUSSEAUX Pascal	LEMELAND Caroline	
DRAGON Jean-Luc	LEMELLE Flavienne	
DRIAT Boris	LEPRINCE Didier	
DUCHÊNE Annie	LEQUIEN Ombeline	
DUQUESNOY Olivier	LEROY Marie-Thérèse	
DUSACQ Maxime	LEYMBERGER Brigitte	
FARINE Bruno	MAGLOIRE Arnaud	
FINOT Patrick	MALARMEY Michelle	
FLEURET Dominique	MANDELLI François	
FRAENKEL Stéphanie	MARTINOT Bruno	

Représentés : GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, CHEVALIER Bertrand à LE

CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, HUBINOIS Alain à BEAUSSIER Jean-Marie, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, SIMON Eric à SAINTON Michel, SOMSOIS Hervé à GUILLAUMET Virginie

Absents et excusés : GRIENENBERGER Daniel, RICHARD Vincent

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°22	ECOTOIT – Présentation du programme de financement SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique)
RAPPORTEUR	Arnaud MAGLOIRE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
124	133	133			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

**ECOTOIT
PRESENTATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT SARE
(SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE)**

Exposé

Troyes Champagne Métropole (TCM) réalise actuellement la révision de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) en un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie afférent avait fait émerger le secteur du bâtiment comme étant le plus impactant pour le territoire considéré. La sobriété du territoire passera par la réalisation des objectifs du PCAET.

En vue d'y répondre, TCM est devenu lauréat en 2017 de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du programme Climaxion lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Grand Est. Des financements à hauteur de 270 000 € pour la période 2017-2020 ont permis la mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) de TCM, nommée ECOTOIT.

Pour rappel, l'objectif d'une PTRE est de créer un service public d'accompagnement personnalisé du propriétaire ou copropriétaire d'un logement pour tout projet de rénovation énergétique de son habitat (délibération n°26 du 28 septembre 2017). 60 conventions d'accompagnement ont ainsi été signées sur la période 2017-2020.

Le dispositif de financement tel qu'il existait au lancement de la PTRE est arrivé à son terme et est remplacé par un nouveau mode de financement.

Un nouveau financement, le programme SARE

Le programme d'information "SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" a été validé par arrêté ministériel le 5 septembre 2019.

Le déploiement de ce programme sur tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires, et prioritairement les régions.

A l'échelle nationale, ce nouveau programme basé sur des certificats d'économie d'énergie (CEE)¹ soutiendra financièrement les collectivités à hauteur de 200 millions d'euros sur la période 2020-2024.

Ce programme suivra une logique de rémunération, justifiée par des actes (conseils personnalisés, réalisation d'audits énergétiques, accompagnement des ménages pour les travaux, sensibilisation des ménages...). Il pourra couvrir jusqu'à 50% des coûts, le reste étant cofinancé par les collectivités territoriales. Il est proposé aux collectivités volontaires d'adhérer à ce programme en tant que porteurs associés par la signature d'une convention avec la région. Il doit permettre la réalisation de trois missions essentielles :

1. Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement
2. Dynamique de la rénovation (sensibilisation, communication)
3. Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux

Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du SARE de la Région GRAND EST

La Région Grand Est et la gouvernance nationale du programme SARE (Etat, ADEME) ont conventionné en janvier 2020 pour un budget dédié de 30 millions d'euros sur trois ans.

Après une large concertation auprès de l'ensemble des territoires de la Région Grand Est ; l'appel à manifestation d'intérêt régional a été lancé en juillet dernier. Les dossiers de candidature pourront être déposés avant le 15 décembre 2020. La mise en place effective et le conventionnement sont prévus, quant à eux, pour le 1^{er} janvier 2021.

Aussi, il est proposé de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour bénéficier des financements CEE du programme SARE, à l'échelle de Troyes Champagne Métropole. L'objectif est triple :

- Pérenniser la démarche engagée depuis la création d'ECOTOIT, et répondre aux objectifs fixés par le PCAET,
- Continuer à répondre aux attentes des habitants de l'agglomération, dans le but de massifier les travaux de rénovation sur le territoire,
- Poursuivre la mobilisation des partenaires de la rénovation énergétique et proposer un modèle adapté au contexte local.

Le montant estimé de l'aide régionale apportée sera à hauteur de 51 000 € minimum et 64 000€ maximum / an. A cela, s'ajouteront les aides (financées par le programme de CEE) obtenues en fonction des actes réalisés par la plateforme de rénovation énergétique, à hauteur de 50% maximum.

¹ Les Certificats d'Economies d'Energie (mesuré en kwhcumac) ont été instaurés afin de répondre à l'**objectif de réduction de la consommation énergétique globale**. C'est un **document émis en accord avec l'Etat** qui prouve qu'une **action d'économie d'énergie a été réalisée** par une entreprise, un particulier ou une collectivité. Un **marché des certificats d'économie d'énergie est alors apparu**. En échange des certificats d'économie d'énergie des particuliers, les obligés (les grands polluants) les rémunèrent en conséquence (prime énergie).

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet évoqué ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à rechercher les partenariats ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier susceptible d'intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote